

FF2I.
Conseil d'administration du 20 janvier 2010
Procès verbal

Sur convocation du président, le conseil s'est tenu le mercredi 20 janvier à 14:00 heures, à l'Immeuble de la SAF Agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes, 75009 Paris.

Présents.

Isabelle Dahan, Alain Sevanche, Arnaud Larbodière, Marc Curot, Hervé Parent Alain Papadopoulos, Thibault de Wazières, Antoine Krier,

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Préparation de l'AGO annuelle
- Questions diverses éventuellement

Préparation de l'AGO annuelle

Le Conseil arrête la date au 10 février 2010 et retient sous réserve de confirmation de la tenir chez Adenclassifieds, membre de l'association. Le président vérifiera la possibilité avec Stéphane Scarella.

L'ordre du jour est fixé ainsi :

- Rapport d'activités du président ;
- Rapport financier, présentation des comptes 2009 et du budget 2010, par le trésorier ;
- Quitus ;
- Montant de la cotisation ;
- Election des administrateurs ;
- Questions diverses.

Le secrétaire établira la liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance ; deux membres ont indiqué qu'ils pourraient être candidats : Marc Dollié et Laurent Pillet.

Questions diverses

- Reconduction du contrat avec ESPI Entreprises pour l'assistance administrative et comptable : la président ayant indiqué que la période d'essai du contrat a donné toute satisfaction, le Conseil donne son accord pour son renouvellement pour un an.
- Remplacement du site Internet : l'IEIF arrêtant l'exploitation de son CMS, la FF2i va devoir se doter d'un nouveau site ; le président fait part de son souhait qu'un administrateur prenne en mains ce projet ; Thibault de Wazières accepte d'assurer la charge de le piloter.
- Forum annuel : il est proposé de le tenir en mars ; Mediamétrie fera comme chaque année sa présentation de l'Internet Immobilier ; le président évoque la possibilité d'inviter Google, et Cetelem ; concernant le lieu, le Conseil va visiter l'Amphi de la SAF Agriculteurs de France et donnera son avis aux membres du bureau.
- Montant de la cotisation : le conseil décide de proposer à l'AGO la fixation de la cotisation comme suit :
 - Membres à titre individuel (1 nom, 1 site) : 100 €
 - Membres société CA < 10M€ (jusqu'à 3 noms, 3 sites) : 170 €

- CA 10 M€ et + (nombre de noms et sites illimité) : 1.000€

Les membres qui adhèrent ou qui renouvellent leur cotisation avant l'AG le feront chaque année au tarif en vigueur avant l'AG.

- Trophées : il n'y a pas de nouvelles de chez J.L. Borloo : le président fera un mail aux candidats pour les faire patienter

La séance est ensuite levée à 15 : 00 heures.

Le secrétaire du bureau.

Alain Papadopoulos